

BBVA DURBANA INTERNATIONAL FUND

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 4 Rue Robert Stumper

L-2557 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

RCS Luxembourg: B 27.711

(ci-après le "**Fonds**")

NOTICE AUX ACTIONNAIRES

Informations en lien avec des investissements dans le Fonds au travers d'intermédiaires financiers – Circulaire CSSF 24/856

Edmond de Rothschild (Suisse) SA, représentante en Suisse de BBVA DURBANA INTERNATIONAL FUND (ci-après, le « **Fonds** »), informe les actionnaires en leur qualité d'investisseur dans le Fonds de certaines informations requises conformément aux dispositions de la circulaire CSSF 24/856¹ (la « **Circulaire** »).

Conformément à la Circulaire, l'attention des investisseurs doit être attirée sur le fait que les droits d'indemnisation des bénéficiaires finaux ayant souscrit des actions du Fonds par le biais d'intermédiaires financiers, c'est-à-dire lorsque les bénéficiaires finaux ne sont pas inscrits eux-mêmes et en leur nom propre dans le registre du Fonds, peuvent être affectés négativement car le Fonds peut ne pas être en mesure d'assurer le paiement d'indemnités qui tiennent compte de la situation individuelle de chaque bénéficiaire final.

Les bénéficiaires finaux ayant souscrit des actions du Fonds par le biais d'un intermédiaire financier doivent consulter cet intermédiaire pour recevoir des informations sur les dispositions prises avec le Fonds concernant le processus d'indemnisation en cas d'erreur de calcul de la valeur nette d'inventaire, de violation d'une restriction d'investissement ou d'un autre type d'erreur couvert par la Circulaire. En outre, tout investisseur agissant en tant qu'intermédiaire financier au sens de la présente notice doit s'assurer que la compensation nécessaire est versée aux bénéficiaires finaux concernés dans le cas où ces investisseurs sont indemnisés en vertu de la Circulaire.

Une information explicative sera insérée en conséquence dans le prospectus du Fonds lors de sa prochaine mise à jour.

La présente notice est publiée à titre d'information uniquement et aucune action n'est requise de la part des actionnaires du Fonds.

* * *

¹ La circulaire CSSF 24/856 concernant la Protection des investisseurs en cas de survenance d'une erreur dans le calcul de la VNI, d'un non-respect des règles de placement et d'autres erreurs au niveau d'un OPC a été émise le 28 mars 2024 et entre en vigueur avec effet au 1er janvier 2025.

Le prospectus, les feuilles d'informations de base intitulées « Documents d'informations clés » (PRIIPs KIDs), les statuts, ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès de Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. à Genève.

Genève, le 28 janvier 2025

Représentant et Service de paiement en Suisse du Fonds : Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., rue de Hesse 18, 1204 Genève.